

La peine capitale

M. Blaker: Monsieur l'Orateur, je dois répondre à la dernière intervention. Je trouve ridicule l'idée selon laquelle le chef du parti libéral dirait exactement à chacun de ses députés comment voter, et je n'en veux pour preuve que le vote proprement dit où chacun a voté comme il l'entendait.

Une voix: Pas au cabinet.

M. Blaker: Je ne comprends pas comment le député peut persister à croire une chose aussi ridicule. Mais je tiens à revenir à mon propos. Je ne consacrerai pas trop de temps à parler de la peine capitale. Nous aurons sûrement l'occasion d'y revenir au moins neuf ou dix fois avant que la Chambre ne soit appelée à se prononcer. Je respecte l'opinion de tous et chacun des députés sur cette question. Les députés voteront à leur gré. Malheureusement, certains estimeront qu'ils doivent remplir leur devoir de députés et voter en tenant compte de sondages empiriques et inopérants. C'est leur affaire. Je tiens à envisager la question. Nous serons maintes et maintes fois saisis d'un bill de cette importance ou d'une motion portant sur le même sujet. Toujours on trouvera quelque chemin détourné pour remettre cette question sur le tapis.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Comme s'il s'agissait de contrebande!

M. Blaker: Je tiens à préciser que mon initiative est un effort délibéré de ma part, qui durera pendant tout mon temps de parole, en vue de défaire la motion.

Des voix: Bravo!

M. Blaker: Je suis disposé à ce que l'on consigne mes propos et que tout le monde en soit au courant. En sachant que le premier ministre et chef du parti conservateur n'a pas la force d'âme voulue pour traiter de la peine capitale en suivant nos procédures courantes, je suis alors entièrement disposé à recourir à certaines pratiques de la Chambre pour lui refuser, à lui ainsi qu'à ses députés, le droit de nous imposer clandestinement un projet de loi. Un jour, nous prendrons un criminel par erreur, si nous adoptons ce projet de loi.

Je tiens à ce que tous les députés aient la possibilité d'en discuter; je ne veux surtout pas qu'on l'escamote à la Chambre en ne nous permettant d'en discuter qu'une heure seulement, et qu'on le renvoie au comité avant que quiconque ait eu le temps de se rendre compte de ce qui se passe. Je veux voir le premier ministre du Canada se lever et voter sur la question.

Des voix: Il le fera.

M. Blaker: Jusqu'à ce qu'il se décide à le faire...

Une voix: Où est-il?

M. Blaker: Tant qu'il n'acceptera pas de venir à la Chambre des communes pour discuter de la peine capitale, je prendrai toutes les mesures possibles pour empêcher le renvoi de la motion au comité.

Une voix: Les députés d'en face ont peur du vote.

M. Blaker: Pour terminer, je voudrais lire quelques citations. Je reprendrai d'abord ce qu'un député très important, comme quelqu'un l'a dit cet après-midi, a déclaré à propos de la peine de mort. Voici ce qu'il a dit:

... j'ai constaté pour ma part que la peine de mort n'avait aucun effet dissuasif sur les curieuses personnes qui commettent des meurtres.

Ce sont les propos tenus par le très honorable premier ministre du Canada.

Une voix: Nous connaissons sa position.

M. Blaker: Pourquoi n'est-il pas ici pour discuter de la question si c'est ce qu'il croit?

Une voix: Où est-il?

M. Blaker: J'aimerais citer d'autres propos tenus par le même député:

Ce qu'il faut déterminer, c'est si l'idée de la peine capitale peut empêcher les personnes susceptibles... de commettre un meurtre de le faire. Autant que je sache, rien ne prouve vraiment que l'idée de la peine capitale constitue un facteur de dissuasion.

Il s'agit encore une fois de propos tenus par le très honorable premier ministre du Canada sur une question d'une grande importance morale, mais pourtant il n'est pas à la Chambre cet après-midi. Le premier ministre n'est pas ici pour discuter de la question ou prendre position. Tant que le premier ministre n'acceptera pas de dire publiquement quelle est sa position, je suis prêt à me servir des procédures de la Chambre pour empêcher que la motion soit renvoyée directement au comité.

L'Orateur suppléant (M. McCain): Le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) invoque le Règlement.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il faudrait signaler au député qu'on ne pourrait guère concevoir que quelqu'un qui a les vues du premier ministre (M. Clark) sur la peine capitale présente un bill visant à restaurer la peine capitale.

Des voix: Règlement!

Une voix: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Le député est tout à fait ridicule. Mais le premier ministre est prêt à laisser d'autres députés présenter le bill.

M. Blaker: Monsieur l'Orateur, je sais que le premier ministre est prêt à permettre à d'autres députés de présenter le bill. Le Règlement de la Chambre dit clairement que n'importe quel député peut présenter un bill dans le cadre normal du tirage et des procédures de la Chambre.

Une voix: Mais vous parlez de le faire de façon clandestine.

Une voix: Qu'y a-t-il de mal? Ce n'est pas une façon clandestine.

M. Rose: Ils sont choqués.

M. Blaker: Le député de Mission-Port Moody (M. Rose) qui est un député très respecté et plein de dignité à la Chambre, me dit que je suis en train de beaucoup choquer les députés d'en face. Je ne veux pas les choquer. Je leur dis simplement qu'une motion, une idée ou un bill de cette importance devrait être présenté par le gouvernement. Un débat sur un tel bill devrait porter la marque de l'engagement moral du premier ministre. J'essaierai autant que je le pourrai d'empêcher le renvoi de cette motion au comité. Je ferai de même pour tout autre bill ou motion jusqu'à ce que le très honorable premier ministre du Canada donne ouvertement son opinion à la Chambre. Il est à peu près temps qu'il le fasse sur cette question.